

Lettre d'information sur le projet de parc éolien de ROSE DES VENTS

Communes de Fontaine-Couverte et de La Roë (53)

Lettre d'information sur le projet de parc éolien de ROSE DES VENTS

Communes de Fontaine-Couverte et de La Roë (53)



Qu'en est-il de l'acoustique ?

La réglementation acoustique, très stricte, impose aux parcs éoliens de s'adapter à l'ambiance sonore initiale de leur lieu d'implantation. Elle se base sur la notion d'émergence : en présence d'éoliennes, le bruit ne doit pas être supérieur de 5 décibels le jour et de 3 décibels la nuit par rapport au niveau sonore initial.

Pour établir ce niveau, lors du développement du projet, un acousticien mesure le bruit ambiant autour du site. Des spécialistes simulent ensuite la contribution sonore des éoliennes afin de s'assurer du respect de la réglementation.

Une fois le parc en service, on mesure précisément les niveaux acoustiques générés. L'Agence Régionale de la Santé effectue aussi des contrôles.

Et les infrasons ?

Les données disponibles indiquent que l'impact des infrasons sur la santé apparaît seulement dans le domaine de l'audible. Or, les infrasons mesurés à proximité d'éoliennes sont nettement inférieurs aux seuils d'audition et de perception. Ils ne peuvent donc être ni entendus, ni ressentis par l'Homme. *Extrait de « Eoliennes : les infrasons portent-ils atteinte à notre santé ? » de l'Office bavarois de l'environnement - Février 2015*

Quelles études sont réalisées pour définir l'emplacement des éoliennes ?

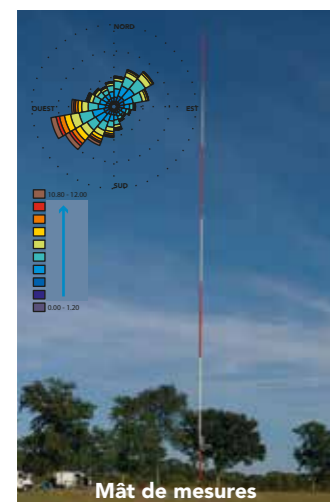
Afin de construire le projet le mieux adapté à votre territoire, des bureaux d'études ou experts indépendants analysent en détails le site.

Le potentiel éolien : nos spécialistes étudient le vent à l'aide d'un mât de mesure installé sur site et calculent ainsi la production du futur parc.

L'étude acoustique mesure le bruit ambiant depuis les habitations les plus proches du site. Elle évalue la contribution sonore des éoliennes et s'assure du respect de la réglementation.

Le paysage : l'analyse des unités paysagères et des enjeux patrimoniaux dessine la forme du futur parc, proposant une implantation cohérente des éoliennes.

L'étude du milieu naturel : pendant un an, toutes les espèces animales et végétales sont recensées afin d'intégrer ces différents enjeux dans le choix de l'implantation du parc.



Mât de mesures



Sonomètre



Ornithologue



Détecteur d'infrasons

Votre contact VALOREM
 Chargé du projet
 Nicolas DAVID,
 Mob. : 06 21 70 94 43
 nicolas.david@valorem-energie.com
 www.valorem-energie.com

Lettre d'information, Février 2016
 Communes de Fontaine-Couverte et La Roë
 Directeur de la publication : Communication VALOREM
 Impression : VALOREM
 Distribution : VALOREM
 Contact : www.valorem-energie.com

VALOREM Valorisons ensemble les ressources de vos territoires

Fév. 2016

SOMMAIRE

VALOREM qui sommes-nous ?.....p 1

Les 5 phases d'un projet éolien.....p 1

Un site adapté..... p 2

Questions réponses autour de l'énergie éolienne..... p 3

En relation étroite avec les acteurs de votre territoire, la société VALOREM étudie la possibilité d'implanter des éoliennes à Fontaine-Couverte et La Roë.

Forte de plus de 20 ans d'expérience dans le développement de projets d'énergies renouvelables, VALOREM prête une attention particulière à l'information des habitants. C'est pourquoi nous vous proposons cette première lettre présentant VALOREM et l'avancement du projet. D'autres suivront au fur et à mesure des avancées.

VALOREM, qui sommes-nous ?

Pionnier de l'éolien en France, le groupe VALOREM a pour métier le développement, la construction puis l'exploitation et la maintenance de parcs de production d'énergies renouvelables.

Créée en 1994, la société compte 160 salariés d'horizons divers (ingénieurs, géographes, juristes, commerciaux, techniciens, administratifs...) répartis dans 4 agences (Bègles, Amiens, Carcassonne et Nantes) ainsi que dans des bases locales de maintenance.

Premier développeur indépendant de projets éoliens en France, VALOREM a contribué à l'obtention de plus de 700 MW de permis de construire et a investi dans 136 MW éoliens en activité, soit environ 70 éoliennes.



Parc éolien de Saint-Michel-Chef-Chef

Les 5 phases d'un projet éolien

Le développement d'un projet éolien s'étale sur plusieurs années, depuis l'identification d'un site jusqu'à l'exploitation du parc.

Votre projet termine sa phase de pré-faisabilité

1•Pré-faisabilité	2•Faisabilité	3•Obtention des autorisations	4•Construction	5•Exploitation
Décembre 2014 Pré-études sur le vent, le raccordement électrique. Recherche de servitudes environnementales et réglementaires. Rencontre des élus. Accords fonciers avec les propriétaires et exploitants.	12 à 15 mois Etudes techniques : acoustique, vent. Etudes environnementales : paysage, faune, flore, oiseaux, chauve-souris... Validation du projet avec les services de l'Etat et les élus.	12 à 24 mois Demandes du permis de construire et de l'autorisation d'exploiter. Instruction par les services de l'Etat. Enquête publique.	6 à 12 mois Travaux de terrassement, raccordement électrique, fondations, montage des éoliennes... Charte «Chantier vert». Tests de mise en service.	Pendant au moins 20 ans Suivi d'exploitation et maintenance des éoliennes. Et après ? Démantèlement du parc éolien et remise en état du site ou changement des turbines.

Après les premiers contacts avec les propriétaires et exploitants, la société VALOREM s'est rapprochée des collectivités (communes et communauté de communes) afin de leur présenter les tenants et aboutissants du projet. Nous terminons l'analyse des avis émis par les Services de l'Etat et gestionnaires de servitudes afin de nous assurer de la compatibilité du projet avec l'environnement existant (zones naturelles, canalisations, lignes électriques, distance aux routes, circulation aérienne...).

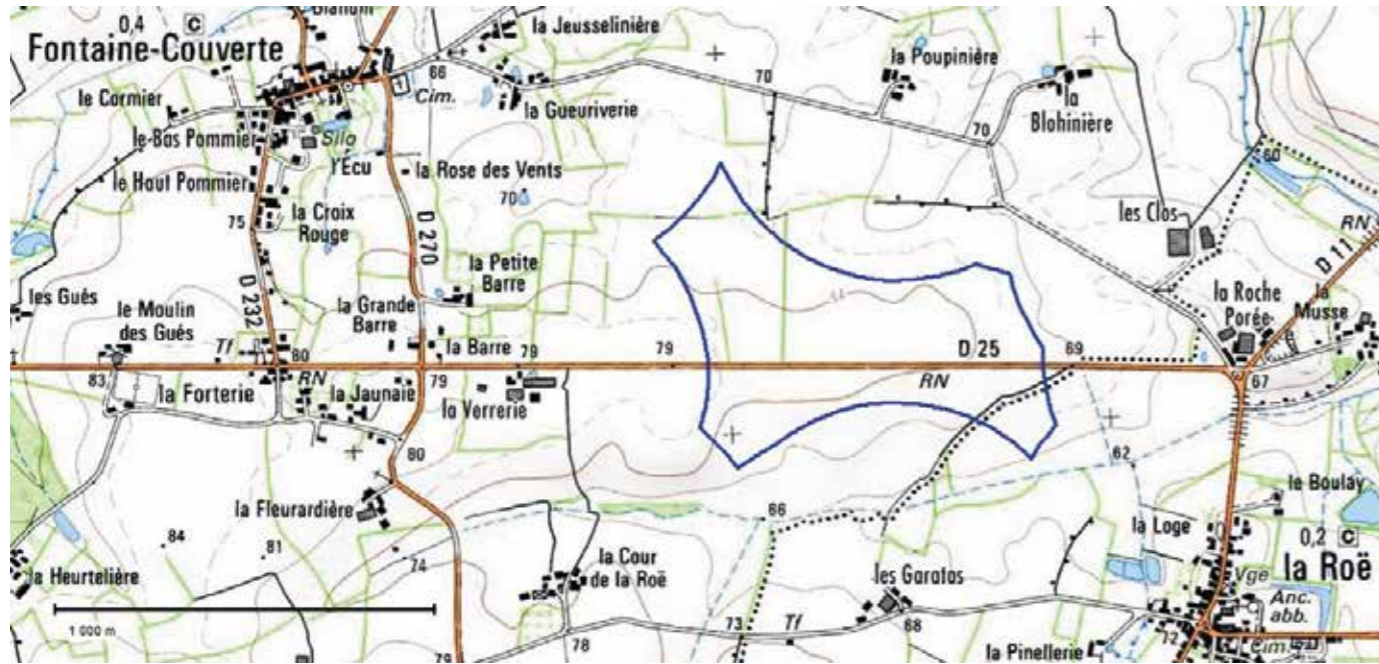
La phase de faisabilité débutera dans les semaines à venir.

Lettre d'information sur le projet de parc éolien de ROSE DES VENTS

Communes de Fontaine-Couverte et de La Roë (53)

Un site adapté à la production d'électricité à partir du vent

VALOREM a analysé votre territoire en croisant tous les critères liés à l'installation d'éoliennes. Ceci a permis de définir la zone d'implantation potentielle ci-dessous.



Zone d'Implantation Potentielle, en bleu

Ce site dispose de toutes les qualités pour accueillir un parc éolien :

- Un potentiel de vent suffisant,
- Un raccordement au réseau électrique possible,
- Pas de contraintes environnementales et réglementaires rédhibitoires connues à ce jour,
- Un éloignement de 500 mètres des habitations, comme la réglementation l'impose,
- Un accueil favorable des élus locaux, des propriétaires fonciers et des exploitants agricoles.

Du moulin aux éoliennes

La commune de Fontaine-Couverte a la particularité de posséder un moulin à vent sur son territoire, ancêtre de nos éoliennes. La Fondation du Patrimoine nous enseigne que le Moulin des Gués fut construit au XIX^{ème} siècle et qu'il est le seul moulin à vent encore en état de marche en Mayenne, du moins jusqu'en août 2013 où une aile s'est brisée.

Ce moulin témoigne du gisement de vent présent sur le territoire, que nous comptons valoriser aujourd'hui par des éoliennes modernes, techniquement proches.



Le moulin des Gués a été construit en 1824

Le Moulin des Gués aujourd'hui

Lettre d'information sur le projet de parc éolien de ROSE DES VENTS

Communes de Fontaine-Couverte et de La Roë (53)

Un projet en accord avec la politique de développement des énergies renouvelables

Ce projet éolien est également situé en zone propice du Schéma Régional Eolien des Pays de la Loire. Ce schéma, élaboré en concertation avec les services de l'Etat, définit les secteurs les plus propices à accueillir des projets éoliens pour un développement soutenu et maîtrisé de cette énergie, respectueux des populations et de l'environnement.

L'énergie verte en Mayenne

(Source : Conseil départemental de la Mayenne, décembre 2013)

Les dépenses énergétiques en Mayenne sont de 550 millions d'euros par an, ce qui correspond à 900 euros par an pour chaque mayennais. 70% de ces consommations sont d'origine fossile.

En 2010, le département produisait seulement 16% de sa consommation thermique et 6,5% de sa consommation électrique.

Ce constat montre une forte dépendance du département vis-à-vis de l'énergie tout en retirant que peu de bénéfices.

En 2020, la Mayenne se fixe les objectifs suivants :

- 100 éoliennes installées,
- 20 projets de méthaniseurs mis en service,
- 16% de la consommation thermique assurée par le développement de la filière bois énergie.

Globalement, le développement des énergies renouvelables devrait permettre à l'horizon 2020 de produire 31% de la consommation thermique et 28% de la consommation électrique en Mayenne.



Juillet 2015

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CROISSANCE VERTE

Questions réponses autour de l'énergie éolienne

L'éolien impacte-t-il la valeur de ma maison ?

L'annonce d'un projet industriel peut avoir un effet dépréciateur à court terme sur la valeur immobilière locale. Cet effet est constaté lors de projets d'infrastructure publique (autoroute, antenne de télécommunication, ...) et reste limité dans le temps.

La valeur d'un bien immobilier est définie par des critères objectifs (localisation, surface, nombre de chambres, isolation, type de chauffage...) mais aussi subjectifs (beauté du paysage, impression personnelle...). Cela peut donc varier d'une personne à l'autre, certains considèrent la présence d'un parc éolien comme « un plus », d'autres pas.

L'implantation d'un parc éolien n'a donc aucun impact sur les critères objectifs de valorisation d'un bien immobilier. De plus, à partir d'une certaine distance, l'impact visuel d'une éolienne n'est pas plus encombrant qu'un pylône électrique ou qu'une antenne. Les masques végétaux (arbres, haies,...) et la topographie du terrain (vallées, cuvettes,...) peuvent réduire fortement sa visibilité.

Le Conseil de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement de l'Aude a réalisé une étude sur l'impact des parcs éoliens sur l'immobilier. 60 agences situées à proximité de communes possédant un parc ont été contactées. 55% estiment que l'impact est sans effet et 21% que l'impact est positif. En effet, les parcs éoliens participent à la modernité de la commune et les revenus générés permettent la création de nouveaux équipements améliorant le cadre de vie de la commune.

Source : Enquête sur l'impact économique des éoliennes dans l'Aude et leur perception sur les touristes

Pour en savoir plus :

- France Energie Eolienne : www.fee.asso.fr
- Planète Eolienne : www.planete-eolienne.fr
- Enercoop : www.enercoop.fr
- Association Negawatt : www.negawatt.org
- ADEME : www.ademe.fr